

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SYNDICAT DES EAUX LANGOIRAN
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE TABANAC
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SUEZ EAU FRANCE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE

Pôle santé publique et santé environnementale
Service santé environnementale

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SYNDICAT LANGOIRAN

Prélèvement	00211346	Commune	TABANAC
Unité de gestion	0023 SYNDICAT LANGOIRAN	Prélevé le :	jeudi 07 février 2019 à 08h35
Installation	UDI 000459 LANGOIRAN	par :	LABO LDA33 - HENEIN
Point de surveillance	S 0000001295 BOURG	type visite	D2CP
Localisation exacte	ECOLE - CUISINE - LEGUMERIE	lieu habituel	ECOLE

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES LDA33, PESSAC 3306

Type de l'analyse : NCP

Code SISE de l'analyse : 00214585

Référence laboratoire : INC/00959/1

Analyses laboratoire

Résultats

Limites

Références

Observations

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX

Paramètre	Résultat	Limite	Référence	Observation
Cuivre	0,01 mg/L	2	1	
Nickel	<1 µg/L	20		
Plomb	<1 µg/L	10		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00211346)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les teneurs en plomb, cuivre et en nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. Ces mesures ont été réalisées sur l'eau prélevée au 1er jet. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

Signé à Bordeaux le 8 mars 2019

Pour le Directeur, L'ingénieur d'études sanitaires principal



GISELE DEJEAN